

M. Bohy (suite)

miques qui ne sont pas à l'ordre du jour, je demande à nos collègues s'ils ont réfléchi à ce qu'il arrivera en 1952 quand le plan Marshall aura cessé ses effets, ou, à supposer qu'ils continuent, quand ces effets auront diminué dans de très fortes proportions.

Si à ce moment, l'Europe est encore divisée contre elle-même ou si elle n'a pas en mains l'instrument politique qui lui permettra de faire face aux problèmes que la réalité d'alors posera, qu'arrivera-t-il ?

La vraie raison consiste à voir non seulement les réalités déjà menaçantes aujourd'hui, mais également les réalités impitoyables de demain. Comme ils étaient déraisonnables, les apôtres qui, parfois au prix du martyre, répandaient une foi qui a fini par conquérir le monde ! Comme ils étaient déraisonnables, ainsi que l'indiquait ce matin mon ami Le Bail, Christophe Colomb, Vasco de Gama et Marco Polo ! Comme ils étaient déraisonnables, Stanley et Livingstone ! Le peuple belge, il y a quarante ans, traitait de déraisonnables les « têtes brûlées », les aventuriers et les fous qui préparaient ce domaine colonial que le monde aujourd'hui nous envie sur les rives du Congo. Au début de ce siècle, le socialisme n'était qu'un mouvement jeune, une manière d'adolescent aux yeux brûlants peut-être, mais sans force, sans muscles. A cette époque, la démocratie chrétienne n'était pas encore née. Ceux qui rêvaient de donner aux plus misérables des hommes de nos pays industriels une vie plus digne on les a taxé de déraison. Si on leur avait dit alors qu'un jour, de ce socialisme balbutiant, de cette démocratie chrétienne naissante sortiraient, de la foi de ceux qui les animaient, la journée de huit heures, le droit syndical, l'assurance vieillesse, l'assurance chômage, les congés payés, on nous aurait également traités d'utopistes et de fous.

C'est au nom de cette foi socialiste qui vous anime, Monsieur Edelman, que je vous demande de partager la foi que j'affirme aujourd'hui et d'avoir la volonté de la faire vivre dans la réalité des faits et de l'histoire.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Churchill.

M. CHURCHILL (*Royaume-Uni*) (Traduction). — Monsieur le Président, mes chers collègues, je dois féliciter l'Assemblée pour la haute tenue de ce débat. Non seulement les discours que nous avons entendus étaient riches de pensées et pré-

sentaient tous une valeur particulière en raison même de leur diversité, mais encore devons-nous féliciter ceux qui, dans leurs fructueux efforts d'éloquence, ont triomphé des conditions acoustiques, qui, je dois le dire, ne sont pas parfaites et qui, je l'espère s'amélioreront avec le temps, comme nos autres travaux.

Nous travaillons à créer l'unité de l'Europe dans le cadre de l'organisation mondiale des Nations Unies. J'espère que nous deviendrons l'une des unités continentales qui formeront les assises de l'organisation de la sécurité mondiale et qui constitueront la meilleure garantie du maintien de la paix. J'espère qu'en temps utile ces unités continentales seront représentées collectivement dans l'organisation du monde plutôt que par les Etats à titre individuel, comme c'est le cas actuellement et que nous serons en mesure de résoudre entre nous un grand nombre de nos problèmes européens avant de les soumettre à la décision du Conseil mondial, ou même sans qu'il soit besoin d'y recourir.

Nous ne sommes en aucune façon rivaux de l'organisation mondiale. Nous constituons un élément secondaire mais essentiel de sa structure finale. Nos premières réunions ont été jusqu'à présent encourageantes. Nos relations avec le Comité des Ministres ont montré, de part et d'autre, le désir de travailler en complet accord. Ceci ne sera pas difficile si nous définissons clairement nos fonctions respectives. Nous sommes une Assemblée délibérante et nous devons avoir une liberté complète de discussion sur tous les points, excepté les questions d'ordre militaire. Nous devons affirmer notre droit à cette indépendance, et avoir nos propres fonctionnaires parlementaires pour assurer la bonne marche de nos débats. Je suis persuadé que le Comité des Ministres apportera toutes modifications nécessaires au Statut sur ce point à la suite de notre première session de Strasbourg.

Mais, alors que j'estime que nous devons insister pour qu'une entière liberté nous soit reconnue en ce qui concerne nos discussions et le choix des points que nous examinerons, nous ne devons pas oublier que nous ne possédons pas de pouvoir exécutif et que pour le moment il ne nous est pas possible de le revendiquer. Nous avons été choisis par les gouvernements alors au pouvoir dans nos divers Parlements, et ceci n'est pas de nature à nous donner, au stade actuel, le pouvoir de prendre des décisions. Nous réclamons toutefois le droit de formuler des propositions. Il ne nous appartient pas de prendre des décisions qui nécessiteraient des pouvoirs exécutifs. Nous pouvons discuter les problèmes européens et nous efforcer de créer

M. Churchill (suite)

l'idée d'unité. Nous devons chercher notre voie et, avec l'aide de notre bon sens, accroître sans cesse notre force et notre renommée. Mais il ne nous est pas possible, sur la base électorale actuelle, d'essayer de modifier les pouvoirs qui appartiennent aux Parlements nationaux dûment constitués et directement issus du suffrage universel.

Toute tentative en ce sens serait prématurée. Elle porterait préjudice à nos intérêts à long terme. Nous devons toutefois faire l'impossible pour amener ces Parlements nationaux à examiner toutes les recommandations que nous pourrions formuler sur les problèmes européens et à nous communiquer leurs points de vue. Cela, j'estime que nous pouvons le leur demander. Chacun de nous, dans nos Parlements respectifs, doit saisir toute occasion de soulever dans le cadre de la procédure normale, les points qui nous intéressent.

J'en viens à quelques-uns des points inscrits à notre ordre du jour. Je ne voudrais pas pour le moment me prononcer pour une solution particulière, fédérale ou autre. Nous devons examiner à fond toutes les possibilités et je pense qu'une commission, travaillant sans hâte et tranquillement, pourrait dans quelques mois nous indiquer les mesures pratiques à prendre qui nous seraient les plus profitables.

Je ne veux en rien préjuger des travaux de cette Commission, mais j'espère qu'elle se rappellera le mot de Napoléon : « Une Constitution doit être brève et obscure ». J'estime qu'il serait sage de réserver notre jugement jusqu'à ce que nous ayons pris connaissance du résultat des travaux de cette commission.

Je suis d'accord avec M. Morrison sur ce point. Je pense avec lui qu'il conviendrait d'attendre pour voir quelles seront les recommandations de cette commission qui, je l'espère, siégera en permanence et ne se séparera pas lors de notre départ. Pour employer une image familière, avant d'épouser la fille nous devons savoir de quoi elle a l'air. Il est heureux pour nous que nous ayons la possibilité de procéder à un examen détaillé de ces problèmes. La question des droits de l'homme est le second point de notre ordre du jour. Nous attachons beaucoup d'importance à cette question, Monsieur le Président, et nous sommes heureux que le Comité des Ministres ait levé les obstacles qui s'opposaient à sa discussion par l'Assemblée. Il aurait été ridicule de proposer au monde une Assemblée européenne qui n'aurait pas eu le droit de discuter de ce problème. Là encore, j'aimerais

que nous prenions connaissance du rapport de la commission avant de soumettre nos propositions au Comité des Ministres. Cette question est urgente, car lorsque l'accord aura été réalisé sur les fondements des droits de l'homme dans le sens des décisions prises à Genève par les Nations Unies, — mais je l'espère sous une forme abrégée — nous souhaitons qu'il soit possible de créer une Cour de justice européenne devant laquelle les cas de violation de ces droits intervenus dans notre groupe de douze nations pourraient être soumis au jugement du monde civilisé. Ce tribunal n'aurait naturellement pas le droit de prendre des sanctions et serait tributaire, pour la mise à exécution de ses jugements, des décisions individuelles des Etats qui sont maintenant réunis au sein du Conseil de l'Europe. Mais ces Etats auraient approuvé par avance cette procédure et je ne doute pas que l'opinion publique de tous ces pays ferait pression pour que des mesures soient prises conformément à la décision librement intervenue.

J'en viens maintenant à la question des sièges vacants, déjà posée par M. André Philip. Dix anciennes capitales européennes se trouvent derrière le rideau de fer. Une grande partie de notre continent est réduite à l'esclavage. Elle n'a échappé au nazisme que pour tomber dans l'autre extrême, le communisme. C'est comme si partant du Pôle Nord, elle s'était, après un long et horrible voyage, retrouvée au Pôle Sud. Partout rien que des glaces, de la neige, une bise âpre et glaciale. Nous devons assurément prendre des dispositions pour recevoir les représentants de ces pays qui sont privés des libertés démocratiques habituelles, mais qui les recouvreront certainement avec le temps. L'Assemblée doit examiner cette question avec beaucoup d'attention, et je suis d'accord avec ceux d'entre nous, et ils sont nombreux, qui ont proposé de réserver certains sièges à l'Assemblée comme preuve symbolique de notre désir de voir un jour l'Assemblée représenter toute l'Europe qui se trouve à l'ouest de la ligne Curzon.

J'en viens maintenant au problème le plus grave et le plus important qui nous soit soumis. Une Europe unie ne peut vivre sans l'aide et la force allemandes. L'admission de ce pays a toujours été prévue par le Mouvement Européen, auquel nous devons d'être ici aujourd'hui. A La Haye il y a quatorze mois, lorsque nous avons résolu d'insister pour que cette Assemblée soit constituée, on pouvait noter la présence d'une délégation allemande, qui a été accueillie favorablement par tous, et particulièrement par les représentants de la France. L'une des principales raisons pratiques pour lesquelles nous avons insisté pour la création d'une

M. Churchill (suite)

Assemblée européenne c'est que cette création donnait le moyen effectif, et probablement le seul moyen immédiat, d'associer aux démocraties occidentales une Allemagne libre et démocratique.

Il est trop tôt pour juger les résultats des élections allemandes; mais, dans la mesure où nous pouvons les apprécier, la plupart d'entre nous, abstraction faite des considérations de parti, ont pu se sentir encouragés par l'ampleur évidente de la participation électorale, la validité manifeste du scrutin et les résultats généraux. Nous ne pouvons pas nous séparer à la fin de ce mois en décidant que rien d'autre ne sera fait avant un an pour admettre l'Allemagne dans notre enceinte. Cette année est trop précieuse pour être ainsi perdue et si nous la perdons, ce sera peut-être pour toujours. Peut-être ne vivons-nous pas une année comme les autres, mais une année décisive.

Par ailleurs, je suis persuadé — et ici je dois rompre la règle établie ce matin par M. Macmillan, d'après laquelle le mot « impossible » ne doit plus jamais être prononcé ici — qu'il est matériellement impossible à tout gouvernement allemand qui pourrait se constituer au cours des semaines à venir, d'être représenté ici avant que nous ne nous séparions. Il est à peine nécessaire que j'insiste sur la grande satisfaction que j'éprouverais si une solution était apportée à ce problème. Dans le cas contraire, nous devrions alors attirer l'attention du Comité des Ministres sur l'article 34 du Statut selon lequel : « Le Comité des Ministres peut convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée Consultative à la date et au lieu fixés par lui, avec l'assentiment du Président de l'Assemblée. »

A mon sens, nous devrions, avant que nous ne nous séparions, demander que l'assurance nous soit donnée que le Comité des Ministres convoquera une session extraordinaire de l'Assemblée Consultative à la date la plus rapprochée possible. S'il pouvait nous être précisé que, par application des dispositions de l'article 34, nous nous réunirions de nouveau en session extraordinaire en décembre ou en janvier je serais pour ma part tout disposé à laisser le Comité des Ministres s'occuper de cette question, et même à renoncer à notre demande de discussion immédiate. Je demanderai donc que nous recevions l'assurance qu'une session extraordinaire sera convoquée et je vous demande, Monsieur le Vice-Président, de vous mettre en rapport avec M. Spaak, et d'insister auprès de lui afin qu'il confère avec le Comité des Ministres à ce sujet, de façon à ce que nous obtenions une réponse et que

nous sachions quelle ligne de conduite adopter dans le nombre limité de jours et de semaines dont nous disposons.

Lorsque nous nous réunirons en session extraordinaire — si notre demande est prise en considération — en décembre ou en janvier prochain, j'espère que nous verrons déjà siéger parmi nous une délégation allemande analogue à celle de tous les autres Etats Membres; mais si cela est impossible, le temps sera venu pour nous de discuter cette question en pleine indépendance.

J'espère très vivement, Monsieur le Vice-Président, qu'il sera possible de réaliser un accord sur les bases que j'ai indiquées, et que nous serons informés aussitôt que possible de la décision prise. Cela nous permettrait d'éviter, pour l'heure présente, plusieurs difficultés graves; l'Assemblée serait placée à mon avis, dans la situation la plus favorable à son développement ultérieur et il y aurait toutes chances pour que la paix de l'Europe puisse se consolider. La venue parmi nous d'une délégation allemande, à la suite de nos travaux de ce mois, couronnerait notre première session d'un succès positif et mémorable, et aurait les conséquences les plus heureuses pour la paix du monde et la sécurité de l'Europe.

Je me suis borné à soulever quelques points d'ordre pratique particulièrement importants, mais je n'ai pas essayé d'aborder les aspects psychologiques et moraux de notre tâche. J'espère que nous ne placerons pas notre foi dans des formules ou dans un mécanisme quelconque. Les formules ne manquent pas — je crois que M. Morrison les appelle des « slogans » — et en dépit de tous les déboires que nous avons connus, le domaine politique est encore fertile en mécanismes. C'est par l'esprit que nous créerons notre force, c'est par l'expansion de l'idée de l'Europe unie, le rassemblement de ceux qui y croient et qui s'expriment ici, entendus par le monde entier, que nous parviendrons, non pas à prendre des décisions exécutives, mais à jouer un rôle actif et prépondérant dans la renaissance du plus grand des continents, tombé dans la plus profonde détresse.

M. LE PRÉSIDENT. — Je pense que l'Assemblée sera d'accord pour suspendre la séance pendant quelques instants.

La séance suspendue à 17 h. 19, est reprise à 17 h. 40.